



Thermopompe sans frais pour ménages à revenu modeste

Programme LogisVert

Améliorez le confort de votre logement et réduisez vos factures d'électricité.

Une solution clés en main !

Nos spécialistes s'occupent de tout pour que l'installation soit faite de façon sécuritaire, efficace et peu dérangeante. Le tout sans que vous ayez à payer un sou.

Qui peut s'inscrire ?

Les ménages à faible ou modeste revenu qui :

- se sont inscrits au programme Éconologis **après le 30 septembre 2025** ;
- sont locataires ou propriétaires occupants ;
- reçoivent une facture d'électricité ;
- qui ont un revenu inférieur ou égal au revenu maximal applicable (voir le tableau).

Le logement :

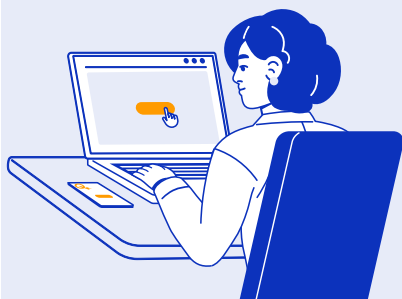
- est la résidence principale du ménage ;
- est chauffé par des plinthes électriques ;
- n'a pas déjà une thermopompe.

Nombre de personnes dans le logement*	Revenu maximal du ménage 2026-2027 (avant impôt)
	59 076 \$
	83 541 \$
	102 318 \$
	118 148 \$
	132 094 \$
	144 705 \$

* Nombre total de personnes qui habitent dans le logement (adultes et enfants).



Quoi faire pour recevoir ma thermopompe ?



01

J'habite le logement

Je m'inscris au programme Éconologis

- En ligne : [Québec.ca/inscription-econologis](https://quebec.ca/inscription-econologis)
- Par téléphone : 1 866 266-0008



02

Éconologis me visite à la maison

- Signature du formulaire de consentement pour soumettre mon dossier à Hydro-Québec.



03

Hydro-Québec confirme mon admissibilité au programme

- Vous recevrez un courriel ou un appel téléphonique. En tout temps, je peux appeler Hydro-Québec au 1 833 396-1888 (option 7)



Locataire

Propriétaire

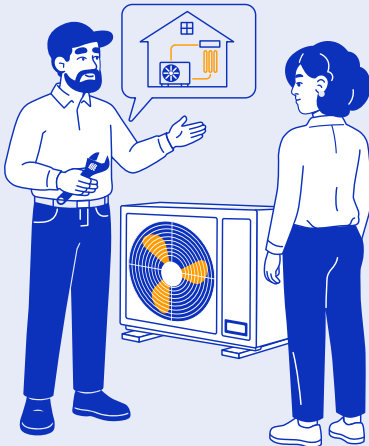
04 Hydro-Québec contacte mon ou ma propriétaire pour avoir son autorisation

Besoin d'aide ?

- Communiquer avec l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) du Nord de Montréal au 1 866 260-6121, partout au Québec.

Créer un profil dans le portail LogisVert

- Une fois autorisée, l'entreprise d'installation communique avec moi pour la prise de rendez-vous.



Locataire

Propriétaire

05 Déroulement des travaux

Visite de faisabilité

- Après le rendez-vous pris par votre propriétaire, l'entreprise d'installation vient chez vous pour vérifier s'il est possible de poser la thermopompe.

Visite de faisabilité

- Une fois le rendez-vous pris, l'entreprise d'installation vient vérifier si elle peut poser la thermopompe.
- Une autorisation ou un permis de la municipalité pourrait être demandé.

Installation de la thermopompe

- L'entreprise d'installation vient poser la thermopompe.
- Soyez sur place lors de l'installation pour recevoir les conseils d'utilisation et d'entretien.



06 Je profite du confort que me procure ma thermopompe

- Lire le feuillet *Conseils d'utilisation d'une thermopompe*.

Nous sommes là pour vous !

Aide-mémoire

**Besoin d'aide ou d'accompagnement pour obtenir
une thermopompe sans frais ?**

Appelez l'ACEF du Nord de Montréal sans frais au 1 866 260-6121,
peu importe où vous habitez au Québec.

Inscription au programme Éconologis

En ligne : [Quebec.ca/inscription-econologis](https://quebec.ca/inscription-econologis)

Par téléphone : 1 866 266-0008



Contactez Hydro-Québec pour toutes questions concernant :

- votre demande
- le portail LogisVert
- ou un problème avec l'installation

Par téléphone : 1 833 396-1888, option 7

Par courriel : support@logisvert.ca

**Vous n'êtes pas
admissible à l'installation
d'une thermopompe ?**

Vous pouvez faire
une demande d'installation
sans frais de thermostats
intelligents.



**Pour plus d'information sur le programme
LogisVert - Ménages à revenu modeste :**

www.hydroquebec.com/menages-revenu-moderne